

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION  
DES SCIENCES,  
LETTRES, BEAUX-ARTS,  
LIBRAIRIE,  
JOURNAUX ET THÉÂTRES.

Monsieur

des

Beaux-Arts.

Académie royale  
de France à Rome.

Congé accordé  
au Secrétaire.

N<sup>o</sup> 2,807.

14  
Paris, le 27 avril 1829.

Monsieur le Directeur, J'ai reçu de M. Lecomte, Secrétaire Adjoint de l'Académie de France à Rome, la demande d'un congé de deux mois au moins, pour se rendre à Paris en des affaires de famille nécessitant sa présence.

D'après l'assurance que vous me donnez que des dispositions sont prises pour empêcher que le service de l'établissement n'ait à souffrir de l'absence temporaire de M. Lecomte, j'accorde volontiers un congé dont je fixe la durée à trois mois.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'informer M. Lecomte de la présente décision.

Agnez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire  
d'Etat de l'Intérieur,

(Mans)

M<sup>o</sup> H. Vernet, Directeur de l'Académie de France à Rome.